ABONNEMENT

Un an. 25 fr. Six mois 13

Trois mois. 7 Un an. 30 fr. Six mois.

> on s'abonne A SAUMUR

ou en envoyant un mandat

sur la poste

et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTERATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne. . . .

RESERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, suf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse

L'abonnnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbresposte de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 16 DÉCEMBRE

Au bureau du Journal

LES FONDS SECRETS

La Chambre précédente, alors que le boulangisme était dans toute sa force, refusa, on se le rappelle, le vote du budget des fonds secrets. Au lendemain de l'écrasement du parti boulangiste, la Chambre actuelle vient de concéder les fonds refusés par sa devancière.

Elle a repoussé:

Par 343 voix contre 487, un amendement de M. le comte Lanjuinais tendant à réduire à 800,000 francs le crédit de 1,600,000 fr. dont le ministère réclamait l'ouverture;

Par 306 voix contre 494, un amendement de M. de Ramel tendant à la justification de l'emploi des fonds devant une commission parlementaire.

Puis elle a voté l'ensemble du projet par 290 voix contre 192.

80 voix républicaines environ ont manqué à l'appel du gouvernement. Et pourtant MM. Constans et Tirard avaient nettement posé la question de confiance. Ils avaient fait de la concession des fonds secrets une question personnelle en même temps qu'une question de vie ou de mort pour la République.

Or, notez que, vers la fin de la précédente législature, alors qu'on discutait le budget, le même Tirard et le même Constans s'étaient bien gardés de se montrer si susceptibles; ils n'avaient pas posé la question de Cabinet, s'étaient vu refuser les fonds secrets et avaient bravement gardé leurs portefeuilles.

Pourquoi ce revirement? Il paraît que, nonobstant l'absence des fonds secrets, le gouvernement a engagé de fortes dépenses secrètes électorales. Maintenant il faut boucher le trou. On le bouchera avec les fonds accordés aujourd'hui. Sans doute ils appartiennent au budget de 1890, mais du moment qu'ils échappent à tout contrôle, rien n'empèchera qu'on en affecte une bonne partie aux dépenses de l'année courante.

La discussion a été peu intéressante. M. Couturier, au nom des radicaux, M. Baudin, au nom des socialistes, MM. Ernest Roche et Chiché, au nom des boulangistes, ont flétri les fonds secrets avec plus de violence que d'éloquence. M. le comte de Lanjuinais et M. de Ramel ont succinctement soutenn leurs amendements. M. Cornudet a développé un puéril article additionnel qu'il a ensuite retiré pour ne pas faire de la peine à ces bons ministres.

Quant à MM. Tirard et Constans, ils ont fait assurément quelques déclarations dignes d'atention, mais ils ont laissé la Chambre froide. Le premier a recueilli de très rares témoignages d'approbation; le second n'a pas même obtenu un seul applaudissement. On leur a Jeté avec mépris les 4,600,000 francs deman-

Il paraît que la défense de la République est désormais assurée : Constans a un bon million et demi dont il est dispensé de rendre compte; voilà qui représente un nombre fort respectable de saucissons. J. DE GONTIER.

Extrait du Figaro:

« Le ministre ayant posé la question de confiance, il était certain que les fonds secrets seraient votés sans qu'on essayât d'ailleurs de justifier l'institution et d'expliquer comment elle coûte si cher au ministère de l'intérieur. Seulement, M. Constans a dû réprimer une forte envie de rire quand il a garanti à la Chambre le désintéressement des journalistes de sa connaissance et nié que les fonds secrets servissent à entretenir des convictions gouvernementales.

» A quoi servent-ils alors? aurait-on dû lui répondre. »

INFORMATIONS

LES ÉLÈVES ECCLÉSIASTIQUES ET LA LOI MILITAIRE EN ALLEMAGNE

Une leçon à nos législateurs républicains : Dans sa séance du 12, le Reichstag allemand a adopté, par 127 voix contre 111, la proposition de M. de Huene, membre du centre catholique, réglant la situation militaire des étudiants en théologie de tous les cultes reconnus en Allemagne.

En temps de paix, il leur sera accordé, sur leur demande, un sursis d'appel jusqu'au 4° avril de leur septième année de service militaire. Si, avant cette date, ils ont été admis à exercer le saint ministère en qualité de candidat ou de sous-diacre, ils sont versés dans la réserve et dispensés de tout exercice.

LE GÉNÉRAL X... ET LES SÉMINARISTES

Le correspondant parlementaire du Bordeaux raconte cette anecdote, dont nous lui laissons la responsabilité:

« Un de mes amis, qui fait à l'heure actuelle un stage comme officier territorial auprès d'un général, m'envoie à l'instant un mot pour me communiquer la mauvaise impression que produit, mème dans les milieux les moins religieux, l'incorporation des séminaristes.

» Le général X... est un républicain résolu et un franc-maçon déclaré. Il y a trois ou quatre jours, deux séminaristes lui ont été envoyés pour être enrégimentés dans un des corps de sa brigade:

» — Mais je n'en veux pas, de leurs abbés, moi! s'est écrié aussitôt le général X... Me prennent-ils pour un mangeur de curés?

» Et aussitôt le général a dicté à son aidede-camp une décision qui attache à l'état-major les deux séminaristes en qualité de secrétaires.

» Les jeunes gens sont venus le lendemain pour exercer leurs fonctions.

» - Mes enfants, leur a dit le général, retournez illico à votre grand-séminaire. C'est là que vous exercerez votre emploi.

» Et les séminaristes ont quitté sur le champ la caserne.

» Cette anecdote vous donne une idée de l'enthousiasme que soulève, parmi les officiers les plus républicains, la dernière loi militaire. »

Count Dornble hossisted

TOUJOURS L'INFLUENZA

L'influenza fait des victimes un peu partout, mais cette épidémie de grippe continue à se manifester d'une façon fort bénigne.

M^{me} Carnot est obligée, depuis trois jours, de garder le lit par suite d'une forte grippe.

Les femmes des ministres sont toutes dans ce cas: Mme Tirard, Mme Constans, Mme de Freycinet, Mme et Mlle Yves Guyot, sont alitées depuis un ou deux jours.

Vingt-deux employés du cabinet du ministre de l'intérieur ou des bureaux annexes du cabinet sont atteints également par l'épidémie ré-

MORT DU MARQUIS DE CAUX

On annonce la mort du marquis de Caux, premier mari de la Patti.

LES « SOUS-OFFS »

La presse tout entière fait grand tapage depuis quelque temps à propos d'un soi-disant « roman militaire intitulé : Sous-Offs. Si l'auteur a voulu appeler l'attention sur son nom en tirant ce pétard, il a réussi, et les choses en sont arrivées à ce point qu'il n'est pour ainsi dire plus permis de ne pas avoir une opinion sur son livre, à moins de passer pour admirateur discret... et honteux d'une des productions les plus grossières de la littérature « décadente ».

Nous aurions préféré, dit le Progrès militaire, garder le silence, étant de ceux qui estiment qu'en pareille « matière » toute philippique est vaine et qu'il suffit de détourner la tête. Mais, contraints de suivre le courant de l'actualité, nous nous efforcerons seulement de calmer les colères soulevées dans l'armée par cette prétendue peinture des mœurs militaires.

A la suite d'une demande adressée par le ministre de la guerre au garde des sceaux, le parquet de la Seine a ordonné des poursuites contre le livre de M. Descaves, intitulé: Sous-Offs. L'auteur de ce roman militaire sera poursuivi en cour d'assises comme ayant attenté à l'honneur de l'armée, en généralisant des faits particuliers qu'il prétend s'être produits dans le régiment où il a servi avec le grade de sergent-major.

ETRANGER

LA DETTE ÉGYPTIENNE

Une grave nouvelle se propage aujourd'hni. On affirme que sous prétexte d'éviter une surtaxe de l'impôt foncier en Egypte, surtaxe qui servirait à remplacer la corvée, l'Angleterre songe à prendre devers elle tout le service de la Dette et par suite à évincer les autres puissances du contrôle financier.

Une telle transformation équivaudrait au protectorat pur et simple de l'Angleterre sur l'Egypte. Nous aimons à croire que l'on se préoccupe dès aujourd'hui, au quai d'Orsay, de cette situation et que M. Spuller sera prochainement en mesure de fournir au Parlement les explications nécessaires.

titles & ton patriciping there, capitain, place

ITALIE. - La commission des officiers généraux commandants de corps d'armée a résolu d'effectuer un mouvement considérable parmi les officiers supérieurs. Plusieurs généraux, dont quatre généraux de cavalerie, seraient mis à la retraite. Un certain nombre de colonels seraient nommés généraux.

On annonce du reste, d'une manière générale, qu'à partir du nouvel an, les officiers réputés impropres à avancer en grade seront remplacés dans le service auxiliaire.

Le général Ricotti a eu une longue conférence avec le général Cosenz, chef de l'étatmajor. On croit qu'il a été question d'un essai de mobilisation de l'armée.

On a reçu au ministère de la guerre, à Rome, de nouveaux fusils à répétition venant de l'Allemagne, de la Belgique et de l'Améri-

REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE

Paris, 15 décembre 1889. Le marché a présenté cette semaine un aspect des plus satisfaisants, les cours n'ont pas cessé de progresser. Le 3 0/0 a terminé à 87.35. Le 4 1/2 0/0 est plus calme à 405.50 arrêté par les hauts d'une conversion facultative

les bruits d'une conversion facultative. Le Crédit Foncier a gagné 10 fr. à 4,340. Dans sa dernière séance, le conseil d'administration a autorisé pour 2,504,267 fr. de nouveaux prêts dont 2,048,500 fr. en prêts foncier de la conseil d'administration a contra de la conseil d'administration a conseil d'administration a contra de la conseil d'administration de la contra del contra de la contra del contra de la contra de la contra de la contra de la contra de l

ciers et 455,767 fr. en prêts communaux.

La Banque de Paris et des Pays-Bas, un moment influencée par les événements brésiliens, a remonté avec vivacité à 843.75; on a reconnu l'inanité des craintes de la première heure et l'on s'accorde à penser que les cours pratiqués actuellement ne tarderont pas à s'améliorer

Ces observations s'appliquent avec non moins de justesse à la Banque Nationale du Brésil qui se traite à 657.50, cours notoirement inférieur à la valeur intrinsèque du titre.

La Société Générale se tient à 457.50. Les résultats bénéficiaires de novembre, frais généraux déduits, se soldent par 303,486 fr., ce qui porte à 3,489,968 fr. le total des profits at portes paralles après éconfés de l'or et pertes pour les onze mois écoulés de l'an-

La Banque d'Escompte a repris à 521.25. La première assemblée constitutive de la Société Decauville réunie le 12 courant sous la présidence de M. le baron de Soubeyran a reconnu à l'unanimité la sincérité de la déclaration de souscription et nommé trois commissaires chargés de faire un rapport sur les avantages stipulés dans les statuts. Après ces votes, M. Paul Decauville a prononcé une allocution très intéressante et fréquemment applaudie, sur le présent et l'avenir de la nouvelle société.

Le Crédit Lyonnais se cote à 692.50, en

excellentes tendances.

Les Dépôts et Comptes courants, valeur essentiellement de comptant, restent tenus à

Les Fonds Portugais ont continué à faire très honne figure. Le 3 0/0, stimulé par un coupon de 4 fr. 50 à détacher dans quinze jours, s'est avancé à 66.50; le 4 1/2 0/0 n'est pas moins recherché vu la distance qui le sépare

encore du pair. Le Turc, très soutenu par des achats au comptant et à terme, a conquis le cours de 18.

Le Panama a varié entre 70 et 65. Les actions du Gaz de Madrid se tiennent à 477.50.

On prévoit que le dividende de 1889 sera de 25 francs au lieu de 22.50 pour l'exercice précédent.

La mise en exploitation imminente des mines d'étain de la Galicia a déterminé un courant de transactions très actif sur ce titre appelé à fournir de sérieux dividendes; on la traite de 24.50 à 25.

Le Cactus s'est échangé à 35. Les principales concession de la Société, le Cactus et le Massachussets, sont très voisines de la mine « Horn Silver » qui est arrivée à distribuer jusqu'à 10 millions par an à ses actionnaires.

L'obligation des Chemins Economiques mon-

L'obligation des Chemins Economiques mon-tre de bonnes tendances à 385.50.

INFORMATIONS FINANCIÈRES. — La Banque A.
Froidefond, 8, rue Drouot, à Paris (11e année), se charge de toutes les opérations de bourse aux mêmes conditions que les agents de change, mais avec une couverture plus réduite qu'elle accente en espèces ou en titres. accepte en espèces ou en titres.

Ribliographie.

Les Assassinats Maçonniques Par Léo TAXIL et Paul VERDUN.

Voici un nouveau livre de Léo Taxil sur la Franc-Maçonnerie. Il est édité chez Savine et Franc-Maçonnerie. Il est édité chez Savine et ne le cède en rien, comme intérêt, aux volumes précédents, qui ont eu tant de succès. Cette fois, Léo Taxil s'est adjoint un collaborateur, M. Paul Verdun, un jeune écrivain dont le coup d'essai a été un coup de maître: M. Paul Verdun est, en effet, l'auteur d'Un Lycée sous la 3° République, ouvrage remarquablement écrit, qui est le fruit de judicieuses observations, et qui, dès son apparition, il y a un an, jeta l'émoi dans le monde universitaire dont il dévoilait les turpitudes. La collaboration de MM. Léo Taxil et Paul Verdun ne pouvait donc que produire un excellent réne pouvait donc que produire un excellent résultat. — Leur livre est une précieuse arme de combat qu'ils ont forgée ensemble pour la défense de la civilisation, de la société moderne, contre la secte anti-chrétienne dont les menées ténébreuses ont été maintes fois dénoncées aux souverains et aux peuples par les Vicaires du Christ. Dans sa remarquable encyclique Humanum Genus, vrai monument de science religieuse, politique et sociale, Léon XIII avait fait allusion aux assassinats qui ont été inspirés et même ordonnés par la Franc-Maçonnerie. Parlant de ces forfaits, le Saint-Père disait: « Cela se pratique avec une telle dextérité que la plupart du temps, l'exécuteur de ces sentences de mort (portées par les chefs de la secte) échappe à la justice, établie pour veiller sur les crimes et en tirer vengeance.» Le livre de MM. Léo Taxil et Verdun fait la preuve, par les faits, de la parole de Léon XIII.

Le titre du volume, les Assassinats Maçonsouverains et aux peuples par les Vicaires du

Le titre du volume, les Assassinats Maçon-niques, dit bien quel est le sujet traité. Et quel enseignement on retire de ces récits de meur-tres, souvent épouvantables! Citons, en pas-sant, l'histoire de ce journaliste de New-York, sant, l'histoire de ce journaliste de New-York, William Morgan, qui, ayant eu le courage de publier le premier les rituels de la secte, fut enlevé par trahison, sequestré dans une maison de campagne et finalement assassiné, après deux jours et trois nuits d'atroces tortures.

MM. Léo Taxil et Verdun prouvent aussi, d'une manière irréfutable, que tous les attentats, commis pendant ce siècle contre des hommes politiques, ont été exécutés sur l'ordre des chefs francs-macons. On lira avec intérêt le chefs francs-maçons. On lira avec intérêt le long chapitre consacré à l'assassinat du duc de Berry et celui qui expose l'innombrable série de crimes par lesquels les sectaires ont préparé le renversement du pouvoir temporel de la papauté; l'attentat Orsini est de ce nombre, et il faut reconnaître qu'on s'en était bien douté. - Sans nous étendre plus longuement sur l'analyse de ce volume, qui est plus captivant et plus mouvementé que bien des romans à la mode, nous signalerons encore le chapitre re-

latif à Garcia Moreno, le héros chrétien tombé en 1875 sous les poignards de la secte.

Au dire des auteurs, Gambetta lui-même se-rait une des victime de la Maçonnerie; on ne lui aurait pas pardonné d'avoir voulu secouer le joug des Loges et manifesté l'intention de protéger les missionnaires catholiques dans l'Extrême-Orient; il ne serait pas mort, comme on l'a dit, des suites d'une imprudence commise pendant une convalescence, mais bien d'un coup de revolver dans le ventre, et l'anteur du crime serait une Sœur Maçonne. Disons enfin que le livre de MM. Léo Taxil et Paul Verdan jette un jour nouveau sur l'assassinat de M. Barrême, le préfet de l'Eure, dont le meurtrier n'a pas été encore puni. En un mot, c'est là un vo-lume des plus intéressants et qu'on ne saurait trop faire lire.

Les Assassinats Maçonniques sont en vente chez tous les libraires et dans les bibliothèques des gares. Ce volume, qui forme un fort in-12, de 416 pages, coûte 3 fr. 50. On peut le recevoir franco, en envoyant le prix en mandatposte, à l'éditeur, M. Albert Savine, rue des Pyramides, 12, à Paris. Pyramides, 12, à Paris.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST

ÉLECTIONS

Au Tribunal de Commerce de Saumur

Scrutin du 15 décembre.

SAUMUR (SUD)

Inscrits, 650; votants, 248.

Juges. - MM. Bangé, 238 voix; Milon, 243; Mignon, 2; Taveau, 1; nul, 1.

Juges suppléants. — MM. Boutault, 457 voix; Doguereau, 458; Terrien, 443; Lemoine, 88; Forge, 83; Poisson, 84; Bidault, 1;

SAUMUR (NORD-EST)

Inscrits, 404; votants, 27.

Juges. - MM. Baugé, 27 voix; Milon, 27. Juges suppléants. - MM. Boutault, 10 voix; Doguereau, 42; Terrien, 43; Lemoine, 14; Poisson, 14; Forge, 18.

SAUMUR (NORD-OUEST)

Inscrits, 196; votants, 41.

Juges. - MM. Baugé, 36 voix; Milon, 34; Mignon, 1; Lemoine, 3; Poisson, 4.

Juges suppléants. - MM. Lemoine, 20; Poisson, 20; Forge, 24; Boutault, 23; Doguereau, 22; Terrien, 22.

None surrous preste, at its Brooks and

M. Voelcker, photographe, a reçu la lettre suivante du ministère de la guerre:

« Paris, le 12 décembre 1889.

» Le ministre de la guerre a èté informé de l'empressement que vous avez bien voulu mettre à contribuer au succès de l'Exposition militaire de 1889 en faisant figurer dans la salle affectée à la cavalerie des photographies sorties

de votre atelier qui ont été très remarquées et qui étaient, du reste, particulièrement intéressantes pour les officiers de cavalerie.

» Le ministre me charge de vous exprimer en son nom ses remerciements pour le concours tout désintéressé que vous avez prêté aux officiers chargés d'organiser cette partie de l'Exposition.

» Je suis heureux de pouvoir vous les transmettre en y joignant l'assurance de ma considération distinguée.

» Le général directeur, » Signé: Kermartin. »

C'est la juste récompense due aux travaux de M. Voelcker, qui depuis plus de huit ans n'a cessé de poursuivre avec ardeur l'art difficile de la photographie instantanée. Aussi ses efforts ont-ils été couronnés de succès par la grande attraction de son exposition au ministère de la guerre La médaille de bronze qu'il a obtenue est la plus haute récompense décernée à ces sortes de travaux.

Nous croyons être l'interprète de tous nos lecteurs en envoyant à M. Voelcker nos félicitations. The large and the same series and

PUBLICATIONS DE MARIAGE

Louis-Charles Chenu de Mangou, lieutenant au 6° chasseurs, détaché à l'Ecole de Saumur, et Adrienne-Marie-Charlotte-Aimée Champion Letellier d'Orvilliers, sans profession, d'Evreux.

Georges-Marie-Wilfrid de Pommereau, lieutenant de cavalerie, détaché à l'Ecole de Saumur, et Louise-Henriette Moreau, sans profession, de Paris.

Auguste Goyon, mécanicien, de Saumur, et Marie-Léontine Lacour, cuisinière, des Pontsde-Cé.

e-Cé. Henri Hardouin, charpentier, et Mathilde-Clémence Fusillier, couturière, tous deux de

Léon-Louis Mallart, cavalier de manège, et Félicité-Victorine Dutaud, femme de chambre, tous deux de Saumur.

LA FOIRE

Hier, la foire a été plus animée que le dimanche précédent. Le soleil s'est montré une partie de la journée et a convié les habitants des communes voisines à venir chercher leur « part de foire. »

Tous les trains ont amené du monde, et chacun s'est dirigé vers le quai de Limoges. La foule y était très nombreuse dans l'aprèsmidi, et les spectacles forains ont fait de fructueuses recettes.

ASSISES DE MAINE-ET-LOIRE

Les assises du 1er trimestre de 1890 s'ouvriront à Angers le lundi 3 février prochain.

M. Daumont, conseiller à la cour d'appel d'Angers, est désigné pour les présider.

Il aura comme assesseurs MM. Aubry et Jeanvrot, conseillers à la même cour.

DÉPOT DE REMONTE D'ANGERS

Le ministre a décidé que le Dépôt de remonte d'Angers, supprimé par décision ministérielle du 5 décembre 1888 et transformé en dépôt de transition annexé au Dépôt de remonte d'Alençon, serait rétabli à partir du 1er janvier 1890.

A cet effet, il a été arrêté, à la date du 4 décembre courant, les dispositions suivan-

1° L'étendue de la nouvelle circonscription territoriale du Dépôt de remonte d'Angers sera fixée comme il suit, à partir du 1er janvier

Les départements de la Loire-Inférieure, de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire seront détachés du Dépôt de remonte de Fontenay.

Le département de Loir-et-Cher sera détaché du Dépôt de remonte d'Alençon.

Les annexes de remonte de Montoire et de Beauval, dépendant actuellement du Dépôt d'Alençon, seront rattachés à la même date au Dépôt d'Angers.

2º Personnel du Dépôt

M. Gontier, capitaine au 44° chasseurs, commandant provisoirement le Dépôt de remonte d'Angers, est nommé commandant.

M. Jacquet de Heurtamont, capitaine au 14. dragons, commandant l'annexe de remonte d'Angers, est nommé officier acheteur à titre permanent.

M. Gouin, lieutenant au 13° chasseurs, actuellement au Dépôt de remonte d'Angers, est nommé officier comptable.

M. Barbier, maréchal des logis au 5º chasseurs, sous-officier comptable au Dépôt de remonte de Fontenay, est nommé sous-officier comptable.

Un officier acheteur à titre temporaire et un vétérinaire en 4er titulaire, seront désignés ultérieurement.

AFFAIRE TALVANDE

Ainsi que nous l'avons annoncé, la Cour d'Angers a rendu vendredi son arrêt dans l'appel interjeté par Talvande contre le jugement du tribunal du Mans qui l'a condamné à huit mois de prison pour banqueroute simple.

La Cour déclare, dans ses considérants, que Talvande a commis le délit de banqueroute simple:

4º En faisant des inventaires inexacts, qui ne donnaient pas l'actif et le passif véritables de la Société, notamment en ce qu'il inscrivait à l'actif des créances irrécouvrables.

2º En faisant des dépenses personnelles et de maisons, qui, d'après les aveux mêmes du prévenu, doivent être jugées excessives.

C'est la confirmation du jugement rendu par le tribunal du Mans.

29 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA BOT DE GERMAINE

Par M. du CAMPFRANC

Peu de jours après, vint ce triste devoir, pour ceux que la souffrance a réellement atteints : le règlement des affaires.

Nul ne contestait les droits de Mue de Guérande, récemment devenue majeure, à l'héritage paternel; mais, pour le lui assurer, la loi réclamait diverses formalités, et le notaire venait d'annoncer sa visite à l'orpheline. Alors elle désira soustraire à son regard investigateur les douloureux secrets de sa famille. Au milieu des titres de propriétés, des baux de fermes, des actions et des obligations de toutes sortes, se trouvaient plusieurs lettres de la comtesse, adressées à M. de Guérande.

Enfoncée dans le fauteuil qu'antrefois occupait sa mère, la tête inclinée, Germaine, peusive et silencieuse, tout en relisant ces missives, songeait au passé.

_ Je veux, se dit-elle enfin, brûler tous ces témoins des jours écoulés. Que tous ignorent

les fautes de mon père... Maman, j'en suis sûre, désire que l'oubli se fasse sur ses douleurs anciennes... Elle a pardonné.

Et, mettant de côté une liasse de feuillets jaunis, elle résolut de les jeter à la flamme.

Venant alors aux papiers d'affaires, elle voulut aussi se rendre un compte exact de sa fortune, non dans une pensée intéressée, Dieu sait qu'elle était sa générosité; mais plus elle serait riche, plus ses aumônes pourraient être magnifiques. Puis encore, son père et sa mère étaient morts si rapidement tous deux! Cette mort soudaine les avait empêchés de prendre de dernières dispositions, et Germaine voulait se faire l'interprète de leurs désirs : léguer quelques rentes viagères à de vieux serviteurs; adresser de pieux souvenirs aux amies de sa mère. Elle feuilletait donc les papiers restés inexplorés, et s'efforçait de comprendre cette langue, un pen mystérieuse, des hommes de loi. Elle n'en pouvait douter; du reste, depuis longtemps elle l'avait pressenti, toute la fortune du comte de Guérande s'était engloutie dans de folles spéculations. Le malheureux s'était efforcé de combler, par des placements hasardeux, les brèches que ses passions avaient faites à son patrimoine, et ces capitaux, placés

sans tact, sans lucidité, avaient été la proie de fripons habiles. Mais si, du côté paternel, la ruine était complète, du moins la fortune de Mme de Guérande, sauvegardée par une séparation de biens, demeurait intacte, considérable.

Germaine serait riche encore, bien trop riche même relativement à la simplicité de ses goûts, mais elle saurait noblement employer son patrimoine, en faisant autour d'elle bien des heureux.

Ayant trouvé les renseignements désirés, elle allait jeter à la flamme les papiers inutiles, lorsque ses yeux tombèrent sur une dernière enveloppe. Aussitôt elle reconnut l'écriture du médecin de sa famille, le docteur Lauthier. Elle aimait cet ami, dont, tant de fois, les lettres avaient consolé Mme de Guérande, et dont la science avait retardé pour l'agonisante l'arrivée de la mort.

Germaine ouvrit donc la lettre. Elle était adressée au comte de Guérande. Mais, dès les premières lignes, elle redressa la tête, et demeura tremblante, l'œil agrandi par l'étonnement, par l'épouvante.

Quel mystère venait-elle de découvrir?... C'était horrible, horrible l...

- Non, c'est un cauchemar, dit Germaine; j'ai mal lu.

La missive tremblait dans sa main; chaque lettre lui semblait une pointe d'acier qui s'enfonçait dans son cœur!... Appuyant alors la feuille écrite sur le guéridon, les mains crispées, l'œil en feu, le sang lui martelant aux tempes, elle reprit sa lecture :

« Oui, monsieur le comte, écrivait le docteur, je comprends vos scrupules, vos hésitations à remplir les formalités nécessaires à l'adoption ; formalités qui, vraiment, de Germaine feront votre fille. »

— Votre fille!... répéta lentement Germaine. Elle reprit :

« Toutes ces pièces, auxquelles serait nécessaire la signature de Mme de Guérande, en lui apprenant la mort de son unique enfant, lui enleveraient l'illusion qui la fait vivre. Ménagez donc cette nature aimante; cependant soyez prévoyant, et assurez de quelque manière l'avenir de cette jeune fille, qui, depuis vingt années, vit sous votre toit; qui, dans le plus intime de son âme, vous appelle son père.

» La mort, mon cher comte, peut surprendre les plus jeunes et les plus forts. Réfléchis-

La Cour a donc déclaré Talvande mal fondé dans son appel, a maintenu la peine de huit mois de prison et condamné l'appelant aux dépens.

Talvande était absent.

La signature du contrat de mariage du comte Foulques de Maillé, second fils de la duchesse de Maillé, avec Mile Digeon, fille du baron Digeon, ancien pair de France, a eu lieu samedi soir.

Le mariage religieux sera célébré demain mardi à Saint-Philippe-du-Roule.

Les témoins du fiancé seront ses oncles le comte de Maillé, député, et le comte d'Osmond; ceux de la fiancée: le comte Ferdinand de Lesseps et le baron Haussmann.

LE CRIME DE CHANÇAY

Deux arrestations viennent d'être faites par le Parquet. Un neveu de Mue Pelletier, meunier dans les environs, a été arrêté samedi et conduit hier matin à la prison de Tours. Des charges accablantes peseraient sur lui. On représente sa position financière comme très embarrassée. Il aurait cherché dans le crime un moyen de sortir de ses embarras.

Le neveu de la victime, par une note insérée dans les journaux qui donna l'éveil à l'instruction, promettait une prime de 1,000 francs à qui ferait découvrir l'assassin. La culpabilité de Pelletier, dès ce moment, ne fit plus de doute dans l'esprit des magistrats.

Cette arrestation a jeté la stupeur dans le pays, où la famille de ce nom jouissait jusqu'à présent d'une estime universelle.

Un ancien contre-maître de Pelletier a été également arrêté comme complice de l'assassin

Il est faux que l'inspecteur de sûreté Jaume, comme l'a annoncé la Petite France, soit installé à Vernou.

NOUVELLES MILITAIRES

La commission des inspecteurs généraux de Saint-Cyr, réunie sous la présidence du général Hanrion, va proposer au ministre de la guerre de porter de 450 à 500 le chissre des admissions annuelles à l'Ecole spéciale militaire.

La commission écarte l'idée d'une seconde Ecole qui eût été formée avec tous les numéros impairs du concours pour Saint-Cyr. On l'aurait installée aux lieu et place du Prytanée de La Flèche, dont les collégiens eussent été envoyés comme boursiers militaires dans les lycées des départements où résident leurs

Tous les programmes de l'instruction à Saint-Cyr sont examinés avec soin par la com-

sez à quelles souffrances vous condamneriez

Germaine, si, par une négligence coupable,

vous ne lui aviez pas assuré un sort indépen-

dant. Et songez donc encore, si le secret venait

à se découvrir, et que l'héritage lui fût ré-

clamé!... mais alors ce serait la misère!...

» Hélas! me dites-vous, je ne puis me faire

d'illusions: les jours de la comtesse sont

comptés... Eh bien, plus tard, quand nous ne

pourrons plus affliger la mère, nous songe-

» Mais ce plus tard sera-t-il à vous?... Je

vous le répète, la vie est incertaine. Allons,

mon ami, sortez de votre insouciance, faites

une bonne action. Remplissez l'engagement

- Sûzel 1... balbutia Germaine.

rons à l'enfant.

contracté envers Sûzel...»

un absolu dénûment pour la pauvre enfant.

Au point de vue du régime intérieur, les élèves cavaliers ne seront plus maintenus dans les compagnies en seconde année, ils formeront un escadron autonome, organisé de façon que les élèves appelés à en faire partie n'aient pas besoin d'aller passer une année à Saumur.

En deux ans, Saint-Cyr doit pouvoir faire de bons sous-lieutenants de cavalerie, comme d'infanterie.

M. le général de division de Carrey de Bellemare, membre du conseil supérieur de la guerre, est placé, à dater du 14 décembre 1889, dans la 2º section (réserve) du cadre de l'état-major de l'armée.

FAITS DIVERS

UN ASSASSIN DE 17 ANS

L'auteur de l'assassinat commis le 26 novembre à Maintenon (Eure-et-Loir) se nomme Henri Termeau. Il est originaire non pas de Noyant, comme on l'a dit, mais de Broc, canton de Noyant. Plus jeune encore que les Marchandon, les Pranzini et les autres criminels de la même école, il est né le 15 avril 1872, et n'a par conséquent que 17 ans et demi.

De taille moyenne et imberhe, il a les traits assez réguliers et rien dans sa physionomie ne dénote les instincts de férocité dont il vient de donner un si lamentable exemple. Il était occupé, depuis dix-huit mois ou deux ans, en qualité d'ouvrier coiffeur, chez M. Haincourt, un des plus proches voisins de la victime.

Son arrestation a causé à tous les habitants de Maintenon un double sentiment de surprise et de soulagement, car si son jeune âge le mettait à l'abri des soupçons, bien peu croyaient à la culpabilité des personnes que le parquet avait fait incarcérer.

Voici dans quelles circonstances la vérité s'est fait jour. L'autre semaine, jeudi ou vendredi, Termeau avait prié un de ses amis, le nommé Valère, garçon charcutier, de faire lessiver une de ses propres chemises. Celui-ci trouva la proposition étrange et il en parla à M. Jules Lebert, un autre camarade de Termeau. Cette révélation fut comme un trait de lumière pour M. Lebert qui se rappela certaines particularités d'une rencontre qu'il avait eue avec Termeau dans la soirée même où le crime avait été commis.

Vers sept heures et demie du soir, étant allé chercher Termeau, celui-ci lui avait raconté qu'il s'était coupé la main en touchant les couteaux de son ami Valère. M. Lebert avait même constaté l'exactitude du fait chez Mme Bichot, marchande de journaux, où ils étaient entrés un instant. M. Lebert se rappelait aussi que Termeau était tout tremblant ce soir-là et qu'il refusa d'emporter des journaux, disant qu'il ne pourrait pas lire « parce qu'il avait la fièvre ».

M. Lebert alla bravement trouver M. le juge de paix de Maintenon pour lui faire part des soupçons qui avaient envahi son esprit.

Le magistrat chargea la gendarmerie d'ouvrir une enquête sur cette nouvelle piste et l'affaire fut menée rondement.

Deux gendarmes se rendirent samedi matin chez M. Haincourt, où ils trouverent Termeau dans l'exercice de ses fonctions. Celui-ci ne parut pas autrement troublé par cette visite importune et sur l'ordre qui lui fut donné il laissa son client pour passer dans sa chambre.

Avisant un pantalon suspect accroché au mur, un des gendarmes dit à brûle-pourpoint à Termeau: « C'est vous qui avez assassiné Mººo Rogemont; où est le couteau dont vous vous êtes servi? — Il est là sous le matelas, répondit froidement le sinistre drôle. - En retournant le lit, les gendarmes trouvèrent effectivement un fort couteau de cuisine, deux chemises et deux mouchoirs tout maculés de sang.

En présence de ces objets accusateurs, Termeau compléta ses aveux à peu près dans ces termes:

« Ennuyé de ne pouvoir payer une centaine de francs de dettes que j'avais faites en cette ville, je méditais depuis six ou sept mois de me procurer de l'argent, n'importe comment, même au prix d'un assassinat, et j'avais, dans dans cette intention, volé à mes patrons le couteau que vous voyez.

» J'étais toujours dans cette disposition d'esprit quand, le mardi 26 novembre, vers 6 h. 10 du soir, je vis Mme Rogemont aller chercher des provisions à la charcuterie: sans hésitation j'ai pris la résolution de mettre mon projet à exécution.

» J'ai passé par la grande porte de M. Lefèvre-Langlois, j'ai escaladé le mur de séparation et me suis caché dans le vestibule en attendant l'arrivée de Mme Rogemont.

» Celle-ci en rentrant a allumé une petite lampe à essence, puis s'est avancée dans le vestibule; à ce moment, je lui ai sauté à la gorge. Saisie d'effroi, elle a lâché sa lampe qui s'est éteinte.

» Resté dans l'obscurité, j'ai frappé jusqu'à ce que je ne sente plus remuer la victime. J'ai ensuite allumé une grosse lampe et visité tous les meubles, sauf une armoire dont je n'ai pu trouver la clef. Enfin, après m'être assuré que la femme était morte, j'ai ouvert une fenêtre pour voir si la rue était déserte et je suis sorti par la porte ouvrant sur la voie publique.

» Il était alors 6 h. 50. Je suis rentré furtivement dans ma chambre pour changer de vêtements et me laver les mains, et je suis allé dîner à la table de mon patron. J'ai passé ensuite une partie de la soirée avec Lebert.»

Termeau a ajouté qu'il avait eu la pensée de faire disparaître ses effets ensanglantés en les brûlant ou en les jetant à l'eau. Sans son hésitation, l'assassin de M100 Rogemont n'aurait

probablement jamais expié son crime et d'injustes soupçons aurient pesé éternellement sur des innocents. (Journal de Maine-et-Loire.)

Bon..., jamais nuisible, telle est la devise du Sirop de Regnauld. Ainsi le proclament les malades, et ces térnoignages valent bien ceux du bureau municipal d'analyses. Deux à trois cuille-rées de Sirop de Regnauld, — 2 fr. 50 le flacon, dans la plupart des pharmacies, - suffisent à calmer la toux la plus opiniâtre, quelle qu'en soit la

Pas de demi-mesure; elles procurent une gaérison complète.

Verrières, canton de Nocé (Orne), le 24 mai 1889. — Je souffrais de douleurs dans le ventre et l'estomac, et je ne digérais pas bien; depuis que j'ai pris vos Pilules Susses à 1 fr. 50 la boîte, je suis complètement quéri: suis complètement guéri (Sig. lég.) GIROIX.

Théâtre de Saumur

Direction: M. SUREAU-BELLET

LUNDI 16 décembre 1889

Les Mousquetaires au Couvent

Opéra-comique en 3 actes, de MM. Ferrier et Prével, musique de VARNEY. Bureaux, 8 h. 3/3; rideau, 8 h. 1/2.

> CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR Séance du 15 Décembre 1889.

Versements de 78 déposants (13 nouveaux), Remboursements, 12,479 fr. 71.

La Caisse paie 3 fr. 75 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

Nous avons succinctement annoncé il y a quelques jours que M. Géraudel, le pharmacien bien connu de Sainte-Ménehould, avait découvert un mode de purgation agréable et actif supprimant absolument tous les purgatifs connus, pilules, capsules, biscuits, grains, huiles, thés, tisanes, eaux purgatives, etc., etc. C'est en ce moment dans le monde médical comme un coun d'Etat. Le neuvreus purgatives, etc., etc. C'est en ce moment dans le monde médical comme un coup d'Etat. Le nouveau Purgatif Géraudel y est discuté, analysé, expérimenté, etc. Malheureusement, cette préparation, sous forme d'une petite tablette, d'un goût très agréable qui en fait presque une friandise, est d'une préparation difficile et peu de pharmaciens ont pu encore s'en procurer. Nous reviendrons sur ce sujet intéressant, qui, nouveau 93, doit nous procurer cette liberté si nécessaire, la liberté du ventre, la plus chère des libertés!

PRENEZ DES PRÉCAUTIONS

Si vous ressentez des maux de tête, si vous n'a-vez pas d'appétit, si la digestion se fait mal, ayez recours aux *Pilules Gicquel*, remède si souverain contre la constipation. Elles dégageront le cerveau, l'estomac et les intestins. Elles vous éviteront névralgies, migraines, étourdissements, congestions. Très utiles aussi contre les maladies du cœur, du foie, l'hydropisie, la paralysie. Dans toutes les pharmacies vous trouverez les Pilules Gicquel à 1 fr. 50 la boîte.

CONTRE les Rhumes, Grippe, Bronchites, Irritations de Poitrine et de Gorge, le Sirop et la Pâte pectorale de Nafé de Delangrenier possédant une efficacité certaine, constatée par la majorité des Membres de l'Académie de Médecine. Sans sels d'Opium, tels que Morphine ou Codéine, on les donnera sans crainte aux enfants atteints de toux ou coqueluche. Dépôts dans les Pharmacies.

ÉPICERIE CENTRALE

Rue Saint-Jean

P. ANDRIEUX

Pâtés de foies gras truffés, de Strasbourg, depuis 1 fr. 75, 3 fr., 4 fr. 25, 5 fr. 50 et 7 fr. 25.

Pâtés de faisans, d'alouettes, perdreaux, grives, lièvres, bécasses, depuis

Pâtés de foies gras, en croûte, de Strasbourg, sur commande, en 24 heures. Plum Cake, de la maison PECK FREAN, de Londres, 1 fr. 10 la pièce.

PETROLEBLAND Prodult une Lumière incomparable

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Pauvre Germaine! elle ne put achever. Les coudes sur la table, la tête dans les deux mains, elle pleurait à sanglots.

Quel écroulement!... Sa mère, qu'elle aimait tant, n'était pas sa mère !...

Ce nom dont elle était si fière, n'était pas son nom!... Et cette fortune?.. Pas la sienne non plus !...

La fortune! peu lui importait; mais sa mère, sa pauvre mère !...

Elle avait saisi le médaillon suspendu à son cou; et, à travers ses larmes, elle regardait l'angélique visage. M^{mo} de Guérande semblait lui sonrire.

- Maman, disait-elle, laissant échapper tout son amour dans ce tutoiement, qui seul peut exprimer la profonde tendresse, est-ce que j'ai bien lu?... Est-ce que tu m'aurais regardée avec tant d'amour, si je n'avais pas eu dans mes veines le sang de tes veines?

Passionnément, elle posait ses lèvres sur le portrait.

- Dis, maman, est-ce que tes lèvres m'eussent murmuré de si tendres choses, si je n'avais pas été ta fille... la fille de ton cœur?... Encore elle embrassait la froide image.

- Dis-moi, maman, ils mentent, n'est-ce

pas, ils mentent? Moi une étrangère!...

Ses yeux, devenus secs, se fixaient pleins d'effroi sur la miniature.

Puis la vérité devint claire, lucide. La lettre était là. Elle ne pouvait douter des paroles du docteur. Comme elle, on avait trompé sa mère... Elles n'étaient rien l'une pour l'autre... Rien... Était-ce possible quand son cœur battait avec cette violence de tendresse?... Rien.

De nouveau sa poitrine se soulevait convulsivement, et, dans son horrible angoisse, ses mains se joignaient avec force. La prière s'échappait de ses lèvres, elle se tournait vers Dieu, seul consolateur des grands désespoirs.

Tout est fini! Germaine de Guérande n'existe plus. Il ne reste que la fille d'une pauvre femme du peuple, d'une pauvre mendiante réfugiée dans un gourbi... Et toutes deux s'en iront, désolées, brisées, désespérées, livrer la bataille de la vie.

(A suivre.)

GRAND-THÉATRE D'ANGERS Mardi 17 décembre Coquin de Printemps, vaudeville en 4 actes.

Une lueur venait d'illuminer son esprit. Et, le visage inondé de larmes, le cœur palpitant, elle reprit encore sa cruelle lecture, relisant une seconde fois la dernière ligne : « Remplissez l'engagement contracté envers

Sûzel lorsque, vaincue par la misère, brisée par la douleur, elle me remit sa fille. Que cette enfant qui vous aime, devienne vraiment M^{11e} de Guérande...»

Etudes de M° Louis ALBERT, avoué-licencié à Saumur, rue de la Petite-Douve, nº 7, Et de Mº GAUTIER, notaire à

Saumur, rue d'Orléans.

PAR LICITATION

Entre Majeurs et un Interdit

Aux enchères publiques

1. LA PROPRIÈTE

et dépendances, Bâtiments d'habitation et d'exploitation, Malson de maître,

Et environ 40 hectares de terres labourables et prés,

Situés communes de Méron et d'Epieds.

Cette propriété est affermée moyennant la somme annuelle de 2,400 fr.

Mise à prix.... 40.000 fr. 2° LE PRÉ DU

MARAIS-DE-DENIAU

les Bâtiments d'habitation et Ecurie en dépendant

Situés commune d'Epieds. Cet immeuble, d'une contenance d'environ 19 hectares, est affermé annuellement moyennant la somme de 745 francs.

Mise à prix.... 10.000 fr.

Le tout dépendant de la succession de M. Silvy père, propriétaire à Saint-Hilaire-Saint-Florent, arrondissement de Saumur, décédé.

L'ADJUDICATION aura lieu le DIMANCHE 29 DÉCEMBRE 4889, à midi, en l'étude et par le ministère de M° GAUTIER, notaire (998)à Saumur.

A VENDER

Manège et Chaine à godet

Et Accessoires pour jardinier.

Chez M. Bouyet-Ladubay, à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

Etude de M. LELIÈVRE, notaire à Saumur.

VENDRE

A l'amiable

Grande Maison d'habitation Propre au commerce,

Sise à Saumur, rue du Portail-Louis, 26,

Composée d'un corps de bâtiments sur rue, de cour et magasins sur le derrière.

S'adresser audit Me LELIÈVRE, notaire. (933)

A Louer présentement

MAGASIN

Rue d'Orléans, no 30.

S'adresser à M. Colombel, qui

ITURES NEUVES et et CANION A VENDRE.

S'adresser à M. LECUIT, 48, rue Nationale, Saumur.

CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE

ETABLISSEMENT DE BAINS

A. LOROUET DIRECTEUR 17, rue du Marché-Noir, Saumur

L'établissement est ouvert de 6 h. du matin à 10 h. du soir. Les dimanches et jours fériés, fermeture à 4 h. du soir.

Bains ordinaires, Turco-Romains, Russes et Médicinaux de toutes sortes, etc.

GRANDS BAINS DE VAPEUR

MASSAGE, FRICTIONS, PÉDICURE Salle de chaleur sèche, Fumigations,

SALON DE REPOS Hydrothérapie très complète

ASSOCIE

Un Industriel, possédant un capital de 50,000 francs, désire entrer, comme associé-travaillant, dans une fabrique de vins champanisés.

Réponse aux bureaux du journal, (1007) sous les lettres G. C.

CENDRE de CHAUX

A VENDRE à des conditions avantageuses

40 mètres cubes de CENDRE DE CHAUX pour les terres.

S'adresser à M. CRUCHET, aux Fours à chaux de Dampierre.

ON DEMANDE une ouvrière pour les Tapisseries artistiques. S'adresser rue du Marché-Noir, RHUMES, TOUX, BRONCHITES Guéris par

Le Sirop et la Pate Pectorale de

A. PRADEAU Pharmacien de 1re classe, 27, rue de la Tonnelle.

POT GLUTEN et Pâtes alimentaires au Gluten, à l'usage des Diabétiques, chez M. GUTH, boulanger, rue Saint-(941)

ETRENNES de 1890

EPICERIE PARISIENNE 33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

Dragées depuis 0,80 c. le 1/2 kilo, assortiment recommandé à 1 fr. 80.

Dragées, pralines à la vanille, fondants, bonbons de chocolat; même assortiment en qualité supérieure à 2 fr. 50 le 1/2 kilo.

Cartonnages riches. vannerle fine. laques et porcelaines, provenant de notre choix fait à l'Exposition universelle de 1889.

CHOIX VARIÉ POUR NOEL Crèches, Bûches, Sabots, Arbres et Jésus

révellion de 1889 : Pâtés de foies gras et de gibiers truffés, vins mous-seux de Saumur, Champagnes, Punch Grassot.

IN FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

LIGNE DE L'ETA

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FIECHER, fondée en 1846,

PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL,

fournisseur de l'Ecole de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à

des prix défiant toute concurrence.

Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées,
Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.

Accords, Réparations, Echanges et Location de

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés. Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte matin	Expr. matin		Omn. soir	Expr.	Expr.	Omn soir
Paris Chartres Château-du-Loir Noyant-Méon Linières-Bouton Vernantes Blou	6 % 10 13 11 20 11 29 11 43 11 54	Vinita Consus Andreas		7 55 9 34 12 24 1 7	10 5 1 58 3 8 3 17 3 30 3 41 3 49	7 40 7 49 8 » 8 10	9 43 12 28 1 13 "	8 30 10 16 1 8	11 25 1 33 -4 50 5 54 6 43 6 23 6 31
Vivy SAUMUR (Orl.) (arrivée) (départ) Nantilly (arrivée) SAUMUR (Etat)	12 15 12 23 12 31		ariu	1 41 1 47	4 2 4 14 4 22	8 29 8 34 8 41	1 48 1 54 »		6 42 6 53 7
(arrivée) (départ) Nantilly (départ) Chacé-Varrains Brézé-Saint-Cyr Montreuil-Bellay	12 41	8 31 8 37	10 44 10 52	D 30		8 30 8 43 8 49 8 56 9 11	» » » 2 22		7 11 6 50 7 3 7 12 7 29 8

STATIONS	Mix		Mix	te)	Mix	tin	Exp	pr.	Min	ir	On ma	in.	Mi	xte	Ex	pr.	Ex	pr.
Bordeaux							5	40		11.7	8	20		-		Ţ9	3	
Saintes			-		7	15	9	9		200	11	39		-	885		6	43
Niort	22		- 1	ш	9	32	10	55			2	5	5	30	8	10	8	29
Thouars			6	5	12		12	42	1	35	4	15	8	21	9		10	46
Montreuil-Bellay	9	35	6	38			1	4	2	37	4	55	9	6	10	32	11	15
Brézé-Saint-Cyr	9	55		18	-	-	-	VIII.	2	50	5	18	9	41	-	100		
Chacé-Varrains	10	7	7	27					2	57	5	26	9	49				
Nantilly (arrivée)	10	13	7	34				View.	3	2	5	31	9	55	110		473	
SAUMUR (Etat)					Mi:		-	-		20		900						
(arrivée)	10	22	7	45	nıa	tin	23	43	3	13	5	42	10	3	1)	T.	
(départ)			7	25	11	25	,	0	2	52	5	20			111		40	
Nantilly (départ)	100	19.5	7	38	11	36)	0	3	3	5	33				0	m	
SAUMUR (Orl.)	ile		100	-	0.0		A.III										ш	100
(arrivée)	8		7	47	11	44	1	31	3	11	5	41			10	59	11	46
(départ)	13		7	57	11	54	1	36		.15	5	45	111		11	7	11	53
Vivy	m		8	10	12	10))	3	27	5	59	34		111	»	B.	
Blou			8	19	12	19		»	3	35	6	8))		
Vernantes			8	32	12	33	1))	3	46	6	20				מ		
Linières-Bouton			8	45))	3	57	6	32				»		
Noyant-Méon			8				2	12	4	9	6	44			11	44		
Château-du-Loir	1		10			9	2	58	5	22		58	11		12			
Chartres	1		2	47	1		5	54	9	26		4			3			-
Paris	.07		5	25			7	30	11	50	2	27			5	10	5	4
a south to the	100		S	oir			8	oir	S	oir	ma	tin	S	oir	ma	atin	m	atin

PORDEAUY - SAUMUR - PARIS

	No.						1000
lamps	SAUM	UR —	PORT-I	BOULET — C	HINON		
STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte soir	STATIONS	Mixte matin	Omn. soir	Mixte soir
Saumur Port-Boulet Chinon	7 52 8 40 9 4			Chinon Port-Boulet Saumur	7 41 8 10 9 4	4 34 4 56 7 6	
The said		SAUM	UR —	BOURGUEIL		2001	
STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn.	STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn soir
Saumur	7 52	11 21	4 31	Bourgueil	7 55	11 50	3 30

STATIONS		tin				rc.		in.		oir
Poitiers Moncontour Loudun Montreuil (ar.) — (dép.) le Vaudelnay Baugé Doué Martignó Angers	677779	53 4 14 22 43 12	9 9 9 10	5 41 41 21 29 40 50 57 17 45 tin	4 5 6 7 9	55 48 46 24 25 46 30 16 50 oir	345555557	53 27 4 38 10 19 26 40 10	9 9 9 10 10	30 41 52 1 24

10 17 25 r	2 9 2 58 5 5 54 9 7 30 11 soir so		4 27	12 3 5 oir ma	26 4 10 5	12 05 45 atin
e e	ANGERS — DO	OUÉ— Omn.		Marc.		Omn.
0 1 2 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	Angers Martigné Doué Baugé le Vaudelnay Montreuil (ar.) — (dép.) Loudun Moncontour Poitiers	4 40 6 1 6 24 6 30 6 37 6 46 7 36 8 24 8 55 10 33 matin	9 26	7 30	11 48 1 13 1 37 1 44 1 1 2 15 3 29	5 57 7 42 8 12 8 21 8 31 8 41 9 14 10 13

LIG	NB	D	OR	LÉ	AN	21	miserre
NANTES - A	NGERS				URS –	PARI	ALC: UNKNOWN
STATIONS		Omn. mixte matin	Expr.	Omn. mixte matin	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr.
Nantes	10 45		8 25	The second second	12 7	3 10	7 35
Titalicos	matin		matin	matin	soir	soir	soir
Angers La Ménitré	2 19 2 52	6 30 7 10	10 54	12 37	2 57 3 42 3 52	5 35 6 16 6 25	9 35
Les Rosiers Saint-Clément	7-11	7 26	11 2	12 46 12 53 12 59	3 59	6 32	LOGING.
Saint-Martin Saumur (arrivée)	3 22	7 33 7 46	11 18	1 11	4 20	6 52	10 24
- (départ)		7 52	11 21 11 32	1 17	4 31 4 45	7 7 13	10 30
Varennes Port-Boulet	3 52	8 20	11 41	1 40	5 1	7 29	10 50
Langeais	4 26 5	8 59	12 3 12 46		5 46 6 35	8 8 8 51	11 16
Tours (arrivée) Paris (arrivée)		9 42		10 46		FA PE	5 7
	matin	matin	soir	soir	matin	soir	matin
PARIS - TO	URS —	SAUM	UR —			NANTI	ES
control of the contro	Expr.	Omn. mixte	Omn. mixte	Omn.	Expr.	Omn.	Direct
STATIONS	soir	soir	soir	matin	matin	matin	soir
Paris	8 45	9 40	11 25				12 20 soir
Tours	matin 1 23	matin 5	matin 7 15	matin	2 53	soir 5 25	8 47
Langeais	2 13	5 43	8	11 38	3 30	6 8	
Port-Boulet Varennes	2 38	6 20				6 54	10 19
Saumur (arrivée		6 45	9 4	12 33	1 4 5		10 32
— (départ Saint-Martin) 3 3	6 52		2 12 39 3 12 51		7 25	
Saint-Clément		7 13	9 33	3 12 5	1	7 32 7 39	imi
Les Rosiers La Ménitré	3 28	7 21				7 48	11 13
Angers (arrivée	3 57	8 21	10 4	1 1 5	4 57	8 32	11 53
Nantes (arrivée	5 55 matin		1 5 soir		6 42 soir	12 soir	soir
	SAUM			FLÈCH	-	Tings.	
matin		soir	1	1	matin	matin	soir 5 5
Saumur 5 30	0 1 15			Flèche	7 15	10 25	5 21
Vivy 5 4	1 30	1 34	Cici	,	7 50	14 45	